L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 22 NOVEMBRE 1887.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

A. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ensuite, nous donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonneté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses réclames, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. L. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Grand Tirage Semestriel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT:

$300,000

CHARTE.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jourdu mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'indépendance des Etats Unis.

Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPPS, notaire, dument commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges accordés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir :

ARTICLE 1er.

Il est mis le titre de cette corporation sera la "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY" elle aura sous ce titre, jouissance et autorité, pendant vingt cinq ans, à partir de la présente date, de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de devoir, recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et révoquer les officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au vice-président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des voitures-forts, serrures de sureté, voutes et ouvrages de sureté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils; ainsi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars divisés en quatre cents actions de cent dollars chacune, vingt cinq pour cent du montant de chaque action devant être payée comptant, laissant vingt cinq mille dollars en capital sujet à ne souscrit vingt cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste, au gré du conseil d'administration en sommes de dix pour cent au plus du montant, et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un conseil d'administration composé de sept actionnaires dont chacun devra détenir en son propre nom ou au nom de la société, fait partie au moins cinq actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections de Directeurs de la Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1889. Toutes les élections se feront au scrutin dans les bureaux de la dite corporation sous la surveillance des commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis des dites élections sera donné par écrit dix jours d'avance à chaque actionnaire et par des jours d'annonce dans trois des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les directeurs élus exercient leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Le président sera à la nomination du Conseil d'administration parmi eux et non autrement.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, ensuite, nous donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonneté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses réclames, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD,
JULIEN COMPAGNI.

COMMISSAIRES.

L'Abeille

Queen & Crescent

LA BOURSE

LA CAMP

LA LOUISIANE

MARDI

Entre

Le Ste

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 101 RUE DU CANAL.

Frente-deuxieme Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année	$1	
Primes sur les risques d'incendie...	$185,875 30
Primes sur les risques de mer	6 577 07
Primes sur les risques de rivières ..	4,703 65
Total des primes.....	$197,156 02
Moins les primes non échues.	54,874 00

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000.....	100,000
1 Lot de	50,000.....	50,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
2 Lots de	10,000.....	20,000
5 Lots de	5,000.....	25,000
25 Lots de	1,000.....	25,000
100 Lots de	500.....	50,000
200 Lots de	300.....	60,000
500 Lots de	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30 000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,053,000

Ecrire en toute autre information à adresser au soussigné. Votre écriture devra être distinctement la *signature lisible*. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. De plus vous donc des contrefaçons et des plus nouvelles.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Cigares, Pendules, Glaces, etc.

Benjamin Hilbronner vs. Mme Veuve Fannie Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,363.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 décembre 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Mobilier entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—

700 (plus ou moins) boîtes de cigares, diverses marques et qualités ; 5 jolies pendules ; 1 pot à musique ; 4 glaces, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22nov—22,26,30 déc3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Boubède vs Pierre Poucch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,338—En vertu d'un writ de saisie réelle, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dauphine Reynes, Bourgogne et Frédault (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel Gilardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et annexé aussi au dépôt fait par J. A. d'Hemecourt, voyez le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Dejan, notaire le 15 février 1877 mesurant en bloc, tout compris, comme suit, savoir : les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynes, les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de ce quarante pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt deux pieds cinq pouces et deux lignes chacune ; le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynes et Bourgogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par deux actes de vente et les bénéfices de Hortaire Jubain d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel notaire, en date du 3 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11 18,25—2,9 Déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété sur Gravier et de valeur sur la rue Charles entre l'Avenue Peters et la rue Olivia.

Sixième District dans l'affaire de

William Harrar vs. Mme Eliza A. Souby et autre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 22,423.—En vertu d'un writ de saisie réelle à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 décembre 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant un salon, salle à manger, cuisine, salle à manger, galerie derrière, office ; au premier étage, deux chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Gaz dans toute la maison.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; la portion à crédit a un et deux ans, contre billets garantis par lien du vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres charges garantie usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12nov—12 19 26

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES

— ET —

Placements splendides.

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

— SUR LA —

Rue Esplanade, coin Claiborne,

— SUR LA —

Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,

— SUR LA —

Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.

Admirablement situés pour être habités. Placements sûrs et productifs.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs.—Bureau, No 40 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St Charles et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Cette propriété bien située, coin de l'îlot borné par les rues Esplanade Claiborne, Kerlerec et Robertson et désignée par les Nos 237, 239 et 241 rue Esplanade et par les Nos 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne subdivisée comme suit :

1 Les deux résidences en briques à étage et attic désignées par les Nos 237 et 239 rue de l'Esplanade contenant chacune six beaux appartements en haut et bas, cabinets dans l'attic, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, cabinets dans l'attic, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, dépendances, puits, citerne, etc., rapportant $25 par mois.

2 Le cottage en bois à un étage No 241 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, cabinets dans l'attic, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, dépendances, puits, citerne, etc., rapportant $15 par mois.

3 Deux terrains de valeur pour bâtir, Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, mesurant ensemble 50 pieds de face sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et faisant partie de la propriété de Mme Elisa Soubie, suivant un acte passé pardevant A. Herr, notaire le 15 mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17nov—15 22 29—6 13 Déc

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation Comptroller of the Currency.
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1887. Les créanciers qui ne se sont pas encore présentés pour obtenir un dividende future consistant en une déclaration contre E. D. Lefebvre, liquidateur, pour la somme de $30,000 et 63 cents, en faveur de la Nouvelle-Orléans National Banking Association, cette institution a la Cour de District de l'Etat de la Louisiane, Division C, Nos 22,307 et 22,308 ; Appel de Jacques Lefebvre, liquidateur, vs Ernest Lefebvre et al., à la Cour Suprême des Etats-Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu le 9 novembre 1885, et le dividende en faveur des créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant liquidées incorrectement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas réclamé leurs dividendes ni fait de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau :

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronson.	A. M. Scott.
F. Alquinth.	A. Meister.
Joseph Bats.	Jos. Bernstein.
A. Bartels & Co.	Jos. Bernstein.
W. R. Bell.	W. R. Bell, administr.
B. Benjamin & Co.	A. Bedault & Co.
L. Bailleio.	B. Cora & De Saint.
L. Behodet.	F. Bédée.
J. Brandon.	J. Bossu.
J. F. Bartholomy.	Louis Bauer.
Bernin & Bro.	R. Bélanger.
G. Barbo.	B. E. Barindo.
J. A. Blaffer & Co.	W. Alexandre Bosse.
Jean Ballencie.	J. A. Bordman.
Samuel Bandera.	Comagerie & Lambert.
James Coleman.	P. Calloway, agent.
Armantie Couturie.	P. Cora.
Louis Chaplain.	François Carrere.
Crédit Foncier Co. No. 9.	Cassidy & Miller
P. Casse, agent.	P. Casse.
Eugene Coulon.	N. Connell.
J. Casard.	L. Chaisel.
J. H. Chipot.	Herman Curtins.
Louis Chapuis.	John Crickard.
Etienne Dubos.	Dubois & Lamapiere.
Mme Louis De Gallo.	J. Dupuy.
T. B. Dunbar.	A. Delamotte.
B. Dupan.	J. Debas.
Arthur Denis.	De Soto Hart & Co.
Dominique Doux.	George Dupuy.
O. Dromet.	G. M. Dull.
A. Dumaine.	M. T. Dubos.
Davallier & Co.	A. De Sante Gême.
S. Escoffier.	Manuel Elliott.
Percival Forgey.	Florian Flange.
F. B. Fleitas.	Foley, Conger & Co.
J. J. Farnandes.	A. Fusich.
Fritz & Brandon.	Charles Fitz.
J. B. Frank.	M. Failes.
Gustave Estate.	E. C. Feimour.
Felix Grunsenheim.	E. F. Fenner.
Mme Gust. Fournade.	Joseph Gueuglemer.
Joseph Gutzinger.	Genevieve A. Allex.
T. Gomez.	A. Gromsky.
Isadore Gerard.	Fred Good.
Godenbow & Kelly.	Mme Atrelo Guivand.
G. H. Gardner & Co.	Howard Gorman.
S. Guinault.	J. Garidel.
E. J. Hamilton.	Herman & Vignes.
J. M. Hennessy & Co.	George How M. D.
Mme Anna Hill.	B. Herro.
U. C. Holts.	Mme Henry Hébert.
Paul Isnard.	Mercat Avrolat & Co.
Johnson & Manson.	O. B. Johnson.
Jeannenaud & Co.	J. M. Jouthland.
H. Jahn.	T. Jourdain.
Harriet Johnson.	Emile Kerin.
C. W. Kullender.	Kendig & Co.
D. E. Kunnemann.	Avrolat Lagmont.
Joseph Larrieu.	B. Lapisce.
M. Lamason.	N. Lavisson.
C. L. Hotz & Co.	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy.	Lang & Bernheimer.
Labouisse & Dohle.	Mme J. B. Leprete, Suc.
La. Jos.	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux.	Peter Lamia.
E. Montenne & Co.	Charles Magson.
A. J. Montein.	J. Mandin.
M. Mann.	E. Musgrove, agent.
P. Macon.	C. M. Maugin.
J. G. Monroe, curator.	Maignan & Laborde.
Chas Massing. Succ. de	J. Manaud.
Philip McCabe.	T. Morcan.
Lucien Mallo.	Greville Harigny.
A. May.	Y. Magnan.
De A. Mercier.	H. Marks.
Michael Meilleur.	Bérédin Livette.
Norton & Bell.	Frank Oberhauser.
A. Olivier & Co.	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo.	E. P. Pomey, agent.
Mme Anna Perigne.	Pritchard & Beckham.
A. Petit.	Perkins, Swanson & Co.
M. Pedaree.	S. B. Packark.
A. Pallacio.	B. Piffet.
P. Pons.	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils.	E. Rabasse.
E. Roger & Co.	J. Ravijere.
J. Strauss.	Mme Anna Saros.
J. E. Sarmain.	William Sweets.
G. Schmidt.	Southern Rank Culture Assn.
Strauss.	Swarbacker & Dryes.
B. Smith.	B. F. Richard.
M. Scott.	Schneider & Zaberbier.
Smith & Co.	J. Siegfriend & Co.
F. Sancho.	J. Seabary.
D. H. Stuart.	J. J. Stewart, trésorier.
J. B. Soulat Schuller.	F. Sophiet.
David Stewdt.	G. B. Simpson.
Mme M.	Alfred Shaw.
E. F. Schmisodore.	F. Sansaouth fils.
M. F. Soria.	S. A. Throssme.
Nicholas Th	S. M. Todd & Co.
A. Tesson.	E. A. Tyner.
Samuel M. Todd.	M. A. Vogel.
T. Van Santhanyan.	Jas A. Vignans.
E. Wrester.	François Voirin.
Philip Valleris.	Adolp Wax.
Pline Wiggins.	L. A. Wills.
Wm. Whan. Suc. de	James Wilson.
Wilkerson & Mosely.	B. Wagner.
B. Wagner.	E. W. White.
E. L. Zell & Co.	M. A. Zonnie & Co.

14 juin—15 4,21,28—juillet

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et années subséquentes :

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivent cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux intructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet.

CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 903 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Un cottage de choix à deux étages recouvert en ardoises, dans le Deuxième District.

No 342 rue Dumaine, entre Prieur et Johnson.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant un salon, salle à manger, cuisine, salle à manger, galerie derrière, office ; au premier étage, deux chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Gaz dans toute la maison.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; la portion à crédit a un et deux ans, contre billets garantis par lien du vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres charges de garantie usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12nov—12 19 26

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES

— ET —

Placements splendides.

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

— SUR LA —

Rue Esplanade, coin Claiborne,

— SUR LA —

Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,

— SUR LA —

Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.

Admirablement situés pour être habités. Placements sûrs et productifs.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs.—Bureau, No 40 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St Charles et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Cette propriété bien située, coin de l'îlot borné par les rues Esplanade Claiborne, Kerlerec et Robertson et désignée par les Nos 237, 239 et 241 rue Esplanade et par les Nos 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne subdivisée comme suit :

1 Les deux résidences en briques à étage et attic désignées par les Nos 237 et 239 rue de l'Esplanade contenant chacune six beaux appartements en haut et bas, cabinets dans l'attic, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, cabinets dans l'attic, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, dépendances, puits, citerne, etc., rapportant $25 par mois.

2 Le cottage en bois à un étage No 241 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, dépendances, puits, citerne, etc., rapportant $15 par mois.

3 Deux terrains de valeur pour bâtir, Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, mesurant ensemble 50 pieds de face sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et faisant partie de la propriété de Mme Elisa Soubie, suivant un acte passé pardevant A. Herr, notaire le 15 mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17nov—15 22 29—6 13 Déc

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,—

PAR E. GIRARDEY & CO. Cie, 6, rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à l'ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Alexandre Gautier, le cottage en bois à un étage, situé dans le 4ème District de la ville, dans l'îlot borné par les rues Pauline, Pierrot et Josephine, ayant 27 pieds de façade sur la rue Pauline, sur une profondeur de 100 pieds, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et droits y attachés.

Cette propriété est située sur l'îlot borné par les rues Pauline, Pierrot et Josephine, et forme le coin de la rue Pauline et Josephine. Etant la même propriété acquise par Pierre Gautier de Dalmas et Pierre Gautier de Dalmas, par un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, en date du 3 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
22nov—22,29,30 déc3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil de propriété sur Gravier et de valeur sur la rue Charles entre l'Avenue Peters et la rue Olivia.

Sixième District dans l'affaire de

William Harrar vs. Mme Eliza A. Souby et autre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 22,423.—En vertu d'un writ de saisie réelle à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 décembre 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant un salon, salle à manger, cuisine, salle à manger, galerie derrière, office ; au premier étage, deux chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Gaz dans toute la maison.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; la portion à crédit a un et deux ans, contre billets garantis par lien du vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres charges de garantie usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12nov—12 19 26

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES

— ET —

Placements splendides.

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

— SUR LA —

Rue Esplanade, coin Claiborne,

— SUR LA —

Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,

— SUR LA —

Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.

Admirablement situés pour être habités. Placements sûrs et productifs.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs.—Bureau, No 40 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St Charles et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Cette propriété bien située, coin de l'îlot borné par les rues Esplanade Claiborne, Kerlerec et Robertson et désignée par les Nos 237, 239 et 241 rue Esplanade et par les Nos 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne subdivisée comme suit :

1 Les deux résidences en briques à étage et attic désignées par les Nos 237 et 239 rue de l'Esplanade contenant chacune six beaux appartements en haut et bas, cabinets dans l'attic, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, dépendances, puits, citerne, etc., rapportant $25 par mois.

2 Le cottage en bois à un étage No 241 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, cuisine en bas et bois pour chaque ménage, avec gaz partout, dépendances, puits, citerne, etc., rapportant $15 par mois.

3 Deux terrains de valeur pour bâtir, Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, mesurant ensemble 50 pieds de face sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et faisant partie de la propriété de Mme Elisa Soubie, suivant un acte passé pardevant A. Herr, notaire le 15 mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17nov—15 22 29—6 13 Déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse—JEUDI, 24 novembre 1887, à 11 heures de matin, à l'encanage des rues Broad et Dubedat, la vacherie de M. Baptiste Pombrun, comprenant—

10 vaches laitières, première qualité, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler ; 2 chevaux ; 1 charette à lait ; les bidons, bagnoles et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—40 têtes de volailles.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50, pour trois mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus offrant.

22nov—

Vente positive pour satisfaire une dette hypothécaire.

Un magnifique maison double en briques, formant l'encoignure des rues Hôpital et Bourgogne récemment construite.

Maison à deux corps de logis, rue Ste-Anne, No 270, près du marché Triémé.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau—Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un lot de terre formant encoignure et mesurant 32 pieds plus ou moins de face à la rue de l'Hôpital sur 75 pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne.—Ensemble une jolie maison double en briques ayant plusieurs chambres, une water-work, lieux d'aisance.

Le tout très bien construit et en bon état, loué $12 par mois.

2° Un autre lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Orléans, Villeré et Robertson, mesurant ensemble 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 67 pieds de profondeur plus ou moins.—Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine double, couverture en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc. Loué $20 par mois. Le tout d'après plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et le balance à 1 et 2 ans de crédit, et billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant s